

Délibération du Conseil municipal

Séance du 30 juin 2026

Le trente juin deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

AUMIAUX Nathalie, BARON-GUICHARD Bruno, BOISDRON Patrick, CAILLÉ Olivier, CHOUTEAU Maxime, COLLOBERT Albane, CORBILLON Christine, DANILO Dominique, DEGAS Stéphanie, DESOEUVRE Robert, FAOUZI Chloé, GAUTHERON Xavier, LAMBERT Christophe, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PLASSON Shaïnon, PUSHPARAJ Emilie, RAYMOND AUGIER Florence, ROSAENZ Fabienne, SAMBA Jessica, VERGARA José

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à BOISDRON Patrick
DELETANG Claire	à PENEAU Sylvie
FRAKSO Mohamed	à PAVILLON Jean-Paul
LANDREAU Elodie	à SAMBA Jessica
LECACHEUR Julien	à DESOEUVRE Robert
MARCHAND Anthony	à PUSHPARAJ Emilie
ROCHAIS Philippe	à CORBILLON Christine

Absent excusé

GUIBERT Vincent

Absents

PRÉVOT Stéphanie, REGRAGUI Sidi Kamal

Secrétaires de séance

DEGAS Stéphanie, RAYMOND AUGIER Florence

Convocation adressée le 24 juin 2026, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 2 juillet 2026, article L.2121.25 CGCT

26SE3006-02 | Administration générale – Désignation des représentants au sein des commissions géographiques du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA)

Monsieur Robert Desoeuvre, adjoint au maire en charge de l'urbanisme et de la transition écologique, expose :

Dans le cadre du transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) aux intercommunalités, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) assure, à l'échelle du bassin, la mise en œuvre des actions relevant de la « GEMA » (la prévention des inondations ayant été conservée par les intercommunalités).

Dans le contexte de renouvellement des instances locales et d'importance des enjeux liés à l'eau, particulièrement prégnants sur notre territoire, la mobilisation des communes est nécessaire. Gestion des milieux aquatiques, préservation de la qualité et la quantité de notre ressource en eau et des écosystèmes associés constituent autant de défis structurants, qui appellent une implication forte des collectivités locales et une coordination étroite entre les différents acteurs du territoire.

Dans cette perspective, le SMBAA s'appuie notamment sur ses 4 commissions géographiques et thématiques, qui constituent un relai local essentiel entre le syndicat et les communes. Elles permettent de partager les informations, de faire remonter les enjeux et problématiques du terrain, et d'associer les élus locaux aux réflexions et aux actions engagées.

La désignation de représentants au sein des commissions géographiques sont distinctes de celles effectuées au titre de la représentation intercommunale au sein du syndicat. Il s'agit ici de nominations spécifiques aux travaux de ces commissions. Leur rôle sera déterminant pour assurer une bonne articulation entre les politiques communales et les actions portées à l'échelle du bassin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les délégués de la commune au sein des commissions géographiques du syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents (SMBAA),

Considérant l'avis de la commission ressources du 23 juin 2026,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Désigne Monsieur Philippe Rochais en tant que représentant titulaire et Monsieur Patrick Boisdrion en tant que représentant suppléant au sein des commissions géographiques du SMBAA.**

JP PAVILLON n'a pas pris part au vote.

VOTE			
En exercice	33	POUR	29
Présents	23	CONTRE	0
Pouvoirs	7	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Maire,
Jean-Paul Pavillon**

